

Schéma de promotion de l'égalité

Lutter contre les discriminations et mieux vivre ensemble est primordial au bon fonctionnement de la Communauté Urbaine. Pour cela, des dispositifs sont élaborés et mis en place.

Qu'est-ce que le Schéma de promotion de l'égalité et des valeurs de la république ?

Le Schéma s'inscrit dans le cadre du Contrat de ville de Limoges Métropole, né grâce à la mobilisation d'acteurs institutionnels et associatifs.

C'est une démarche partenariale qui entend proposer une action collective visant à partager et promouvoir des valeurs de la République sur le territoire à travers la mise en œuvre de temps de sensibilisation, de conférences – débat ou encore de formation.

Dans ce cadre, Limoges Métropole s'est notamment particulièrement investie au côté de l'Université de Limoges dans la mise en œuvre d'une nouvelle formation sur le territoire: le diplôme universitaire « Interventions publiques et citoyenneté » (<https://www.unilim.fr/dfc/2019/04/nouveaute-diplome-universitaire-intervention-publique-et-citoyennete/>).

Plan territorial de lutte contre les discriminations de 2018 à 2020

La **discrimination** est un délit fortement sanctionné par la loi, qui touche aux fondamentaux de la République et pose la question de l'accès aux droits. Il est primordial pour Limoges Métropole de **réduire les inégalités** présentes sur son territoire et donc de **lutter contre les discriminations**, en particulier dans les quartiers prioritaires.

La lutte contre les discriminations constitue un axe transversal du **contrat de ville**, avec la mise en place du **Plan territorial de lutte contre les discriminations et de la promotion de l'égalité femmes-hommes** (PTLCD). Il a été signé le 26 avril 2018 pour 3 ans, par 10 signataires: l'État, la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département de la Haute-Vienne, la Ville de Limoges, la CAF 87, la CPAM, l'ARS, Pôle Emploi et la Mission Locale de l'Agglomération de Limoges.

